

SERVICE: Plan de Prévention

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° ** - PLAN DE PREVENTION – Plan Grands Froids 2019-2020 - convention entre la Ville et le CPAS. - Adoption - Avis de la section de M. LOFFET, Echevin.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu ses délibérations successives, depuis 1994, adoptant et modifiant, respectivement pour les années 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 un Contrat de Sécurité et de Société proposé conjointement par le Ministère de l'Intérieur, la Région Wallonne et le Ministère de la Justice;

Vu ses délibérations successives depuis 2000 adoptant et modifiant la version du Contrat de Sécurité et de Société ;

Vu ses délibérations successives adoptant et modifiant, respectivement pour les années 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 un Contrat de Sécurité et de Prévention ;

Vu sa délibération du 26 mars 2007 approuvant une première version du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention et ses délibérations successives adoptant et modifiant la version Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention ;

Vu sa délibération du 31 mars 2014 approuvant le Plan Stratégique 2014-2017 ;

Vu sa délibération du 26 mars 2018 approuvant le nouveau Plan Stratégique 2018-2019 ;

Vu le rapport en date du 8 octobre émanant du Fonctionnaire de prévention ;

Vu l'avis émis par la Section de M. LOFFET, Echevin, en sa séance du 15 octobre 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

ADOPTE

La convention entre la Ville et le C.P.A.S. dans le cadre du Plan Grands Froids 2019-2020.

La présente délibération sera transmise, pour disposition, au C.P.A.S. ainsi qu'au Service public de Wallonie.